

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUN 2026

N°044

OBJET : OPÉRATION CARCA'PASS 2026/2028 CONVENTION ENTRE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME (OMT) ET LA VILLE DE CARCASSONNE			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 38	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZŁOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSES : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI, M. BELONDRADE donne pouvoir à M. CROUZET, M. MOURAD donne pouvoir à Mme BARTHE, M. ICHE donne pouvoir à M. SOLER-ALCARAZ conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

L'Office Municipal de Tourisme de Carcassonne a pour mission de promouvoir le tourisme local, de concevoir et de développer des produits touristiques répondant aux attentes des clientèles locales et touristiques, tout en générant des retombées économiques sur le territoire communal.

Dans ce cadre, l'Office Municipal de Tourisme a mis en place un dispositif touristique dénommé « Carca'Pass » mis en place depuis l'année 2012. Ce dispositif a pour objet de favoriser le séjour des visiteurs en leur permettant de bénéficier d'avantages privilégiés auprès de prestataires partenaires, sous forme de réductions, promotions ou offres spécifiques, dans les domaines suivants : visites, croisières, activités de loisirs, spectacles, produits du terroir et gastronomie.

Le « Carca'Pass » se présente sous la forme d'une carte, au format carte de visite, donnant accès à des offres préférentielles auprès des partenaires affiliés. L'ensemble des offres est regroupé dans un livret consultable et téléchargeable sur le site internet de l'Office Municipal de Tourisme.

La carte « Carca'Pass » est offerte à toute personne achetant une visite guidée de la Cité Médiévale organisée par l'Office Municipal de Tourisme. Elle est valable un an à compter de sa date d'achat afin de favoriser la fréquentation touristique et la fidélisation des visiteurs. Les avantages proposés sont accessibles durant les périodes d'ouverture des établissements et structures partenaires.

Le « Carca'Pass » est également proposé à la vente au tarif de 6 euros.

Dans le cadre de sa politique d'animation culturelle et de valorisation du patrimoine, la Ville de Carcassonne souhaite s'associer à cette opération par la mise en place d'avantages tarifaires applicables à certaines de ses structures culturelles, dans le cadre d'une convention conclue avec l'Office Municipal de Tourisme.

Ainsi, sur présentation de la carte nominative en cours de validité, les bénéficiaires pourront accéder aux réductions ou avantages suivants :

- Pour le musée de l'école située rue du Plô à la Cité médiévale :

D'une réduction de 2,00 € sur l'achat d'un billet d'entrée tarif adulte et gratuité pour un enfant de moins de 12 ans accompagné.

- Pour le théâtre Jean-Alary et l'Auditorium :

De l'application du tarif réduit pour les spectacles le prévoyant (pour l'achat maximum d'une place par spectacle et dans la limite des places disponibles).

- Pour le Festival de Carcassonne :

D'une réduction de 3,00 € pour tout achat d'une place sur l'ensemble des spectacles dans la limite des places disponibles.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et :

- d'approuver le renouvellement de la participation de la Ville à cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter la convention à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32669-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026

Publication : 06/07/2026